



REFERENDUM AMTT

4 avril 2019

Les résultats du vote des 701 salariés qui se sont exprimés lors du référendum sur l'accord AMTT 2019 sont les suivants :

OUI	NON
456 voix	245 voix

Le SNI-UNSA regrette que 40% des salariés ne se soient pas sentis concernés par ce sujet et aient préféré, par leur abstention, laisser les autres choisir pour eux.

Par conséquent, l'accord signé uniquement par FO sera appliqué comme suit :

- Positionnement du 20^{ème} congé payé (15 août) sur le jeudi 9 mai.
- Obligation de poser un congé sur le vendredi 10 mai
- Obligation de poser un congé sur le vendredi 31 mai

Pourquoi n'avons-nous pas signé cet accord ?

Pour le SNI-UNSA, le syndicalisme signifie représenter TOUS les salariés, y compris les minorités qui ont voté contre l'application de l'accord :

- ceux qui seront obligés de poser des jours sur les vendredis concernés
- ceux qui travaillent en cycle court, pour lesquels nous avons demandé un arrangement au cas par cas avec leur manager, refusé par la Direction
- ceux qui ont peu ou qui n'ont plus de congés, et qui se verront prendre un ou plusieurs jours par anticipation.

Nous restons surpris que FO, si regardant sur les congés pris par la Direction, n'ait pas pris en considération cette partie des salariés.